ÉGLISE CATHOLIQUE
FRIBOURG

Service catéchèse et jeunesse

Directives pour la pastorale du catéchuménat

15 juillet 2023 (modifications : 7 novembre 2023)

1. Introduction

1.1 Fondements

Rituel de l'initiation chrétienne des adultes (*RICA*).
Rituel du baptême des enfants en âge de scolarité (*RBEAS*).
Rituel du baptême des petits enfants (*RBPE*).
DIOCÈSE DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG, *Orientations diocésaines pour le catéchuménat* (*OD*).
ID., *Orientations diocésaines pour les demandeurs d'asile et le catéchuménat*.

1.2 But

Ces directives ont pour but de préciser l'organisation et la mise en œuvre de la pastorale du catéchuménat dans la région diocésaine de Fribourg francophone.

1.3 Terminologie

L'initiation chrétienne est la première participation sacramentelle à la mort et à la résurrection du Christ. Par les sacrements de l'initiation que sont le baptême, la confirmation et l'eucharistie, tout chrétien est initié par le Christ lui-même et devient membre de son Corps qui est l'Église[1] :

a) lorsque le baptême est conféré aux petits enfants[2], l'initiation chrétienne se poursuit avec les sacrements de la confirmation et de l'eucharistie, conformément aux orientations diocésaines[3] ;

b) lorsque tel n'est pas le cas, l'adulte ou l'enfant qui demande le baptême est préparé à l'initiation chrétienne durant un itinéraire catéchuménal qui comporte des temps et des étapes[4].

Au sens strict, le catéchuménat concerne les non baptisés ; au sens analogique, il concerne les baptisés qui demandent la réception des sacrements de la confirmation et de l'eucharistie[5]. Ainsi, pour des raisons pratiques, on entend par *catéchumènes*, dans ces directives :

a) les adultes et les enfants candidats à l'initiation, qui suivent le catéchuménat au sens strict ;

b) les adultes baptisés qui demandent la réception des sacrements de la confirmation et de l'eucharistie, ainsi que les adultes et les enfants qui demandent l'admission dans la pleine communion de l'Église catholique, qui suivent le catéchuménat au sens analogique.

1.4 Itinéraires et rituels

L'itinéraire catéchuménal :

a) des adultes constitue la mise en œuvre du *RICA* (cf. *infra* 3.1)[6] ;

b) des enfants entre 7 et 12 ans constitue la mise en œuvre du *RBEAS* (cf. *infra* 3.2)[7] ;

---

[1] Cf. *OD*, n° 2.
[2] Cette expression désigne ceux qui, n'étant pas arrivés à l'âge de raison, ne peuvent professer une foi personnelle, cf. *RBPE*, n° 36.
[3] Cf. DIOCÈSE DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG, *Orientations diocésaines en vue du cheminement vers le sacrement de la confirmation*, 2018 ; *Orientations diocésaines pour le cheminement vers le sacrement de l'eucharistie*, 2020.
[4] On trouve une présentation succincte des temps et étapes dans le *RICA*, n° 41-42.
[5] Cf. *OD*, n° 1.
[6] Cf. *RICA*, n° 36.
[7] Cf. *RBEAS*, n° 1.

c) des adolescents dès 14 ans relève du *RICA*[8] ; l'itinéraire le plus adapté (après 12 ans) doit faire l'objet d'un discernement avec le pôle catéchuménat :

- on peut l'envisager dans le cadre du parcours de confirmation et/ou de l'aumônerie scolaire, ce qui permet un cheminement avec des jeunes du même âge ; dans ce cas, le pôle catéchuménat recommande de s'inspirer des propositions de la Conférence des évêques de France[9] ;
- on peut aussi envisager, dès 16 ans, une participation à l'itinéraire catéchuménal des adultes.

Jusqu'à l'âge de raison, on utilise le *RBPE*[10] (dans ce cas, on ne se situe pas dans un itinéraire catéchuménal). Lorsqu'il s'agit de préparer au baptême un enfant entre 2 et 6 ans, le pôle catéchuménat recommande de s'inspirer des propositions de la Conférence des évêques de France[11].

2. Répartition des tâches

2.1 Principes

Les tâches des acteurs du catéchuménat figurent dans les *Orientations diocésaines*[12]. Elles sont précisées aux points 2.2 et 2.3 et supposent une collaboration et un dialogue permanents. Le cas échéant, on sollicitera également la collaboration des missions linguistiques.

Ces tâches ne sont pas l'apanage des agents pastoraux ou des bénévoles spécialisés. Une attention particulière doit être apportée au rôle du peuple de Dieu (voir le point 4.2 ainsi que *RICA*, n° 44-51).

Le pôle catéchuménat encourage la collaboration au niveau décanal (par exemple pour désigner le répondant du catéchuménat ou pour animer l'itinéraire catéchuménal des enfants). Si cette collaboration n'est pas réalisée, les tâches décanales relèvent de l'unité pastorale.

2.2 Catéchuménat des adultes

	Pôle	Unité pastorale / décanat
Point de contact des demandes	X	X
Rencontre initiale des catéchumènes	X	
Célébration d'accueil de la demande de baptême		X
Suivi et discernement des candidats	X	X
Proposition des accompagnateurs	X	X
Élaboration et animation des rencontres cantonales	X	
Célébration de l'entrée en catéchuménat		X
Célébration de l'appel décisif diocésain	X	
Célébration des scrutins	X	X
Célébration des sacrements de l'initiation		X
Célébration de la confirmation diocésaine	X	
Intégration des néophytes		X

[8] Cf. *RICA*, n° 47.

[9] Cf. SERVICE NATIONAL DE LA CATECHESE ET DU CATECHUMENAT, *L'initiation chrétienne des adolescents. Propositions pastorales*, 2018.

[10] Cf. *RBPE*, n° 36. L'enfant est présumé avoir l'usage de la raison à 7 ans accomplis, cf. can. 97 § 2.

[11] Cf. SERVICE NATIONAL DE LA CATECHESE ET DU CATECHUMENAT, *Vers le baptême des petits enfants. Accompagner les familles vers le baptême des 0 à 6 ans*, 2020.

[12] Pour les accompagnateurs, on se référera au document *Rôle et tâches des accompagnateurs(trices) du catéchuménat*, publié sur le site internet du pôle catéchuménat.

2.3 Catéchuménat des enfants

	Pôle	Décanat	Unité pastorale
Point de contact des demandes			X
Rencontre initiale des familles des catéchumènes		X	
Célébration d'accueil de la demande de baptême			X
Suivi et discernement des candidats		X	X
Élaboration des temps forts	X		
Animation des temps forts		X	
Célébration de l'entrée en catéchuménat			X
Célébration de l'appel décisif cantonal	X		
Célébration des sacrements de l'initiation			X
Intégration des néophytes et de leur famille			X

2.4 Procédure administrative

Pour la procédure administrative, on se référera aux documents diocésains en vigueur[13]. Les formulaires diocésains doivent être transmis au pôle catéchuménat, qui assure l'envoi à la chancellerie diocésaine pour toute la région diocésaine.

Pour l'inscription à l'appel décisif des enfants, l'unité pastorale transmet au pôle catéchuménat la liste des enfants et la demande de baptême jusqu'au 31 janvier précédant la célébration (voir les formulaires sur le site internet du pôle catéchuménat).

Le répondant du catéchuménat ainsi que le prêtre ou le diacre en charge des célébrations s'assurent que le curé est au courant des démarches entreprises.

3. Mise en œuvre

3.1 Catéchuménat des adultes

3.1.1 Durée

La durée de l'itinéraire dépend de la grâce de Dieu, de la participation du catéchumène et du soutien apporté par la communauté locale : elle varie d'une personne à l'autre[14]. Il est en principe demandé :

a) aux candidats à l'initiation chrétienne de cheminer durant deux ans ;

b) aux baptisés qui demandent la confirmation ou l'eucharistie de cheminer durant une année ;

c) aux baptisés qui demandent l'admission dans la pleine communion de l'Église catholique de cheminer durant une année.

Il est possible de rejoindre l'itinéraire catéchuménal n'importe quand. Le cas échéant, l'itinéraire peut être ajusté ou complété après la réception des sacrements de l'initiation ou l'admission dans la pleine communion de l'Église catholique[15].

---

[13] Cf. *OD*, annexe 3. Les formulaires diocésains figurent sur le site internet de l'évêché.

[14] Cf. *OD*, n° 5.

[15] Ce peut être le cas, par exemple, lorsqu'un baptisé demande la réception du sacrement de la confirmation en vue du mariage. Notons que si, au moment du mariage, l'un ou les deux futurs conjoints n'est (ne sont) pas confirmé(s) et qu'il n'a pas été possible de recevoir

3.1.2 Axes pastoraux

L'itinéraire catéchuménal des adultes est conçu selon les axes pastoraux suivants :

a) les rencontres cantonales (à visée principalement catéchétique) sont animées par le pôle catéchuménat et réunissent les catéchumènes indiqués au point 1.3 ;

b) le cheminement communautaire (qui vise surtout l'intégration dans l'Église) est porté par tous les acteurs, en particulier par l'unité pastorale et/ou le décanat et l'accompagnateur ;

c) l'accompagnement personnel (qui vise surtout la maturation dans la foi) est porté par tous les acteurs, en particulier par l'accompagnateur (ou par un aîné dans la foi, pour les confirmands).

La participation des accompagnateurs aux rencontres cantonales est réglée dans leur cahier des charges[16]. Les parrains et marraines, lorsqu'ils ont été choisis, seront associés aux principales étapes.

3.1.3 Étapes liturgiques

Pour les candidats à l'initiation chrétienne :

a) la célébration d'accueil de la demande de baptême est facultative et, si elle est célébrée dans l'unité pastorale, elle ne comporte pas de rite particulier[17] ;

b) l'entrée en catéchuménat est célébrée dans l'unité pastorale, selon les critères de discernement et le rituel prévus[18] ; on veillera à le faire au plus tard en décembre avant l'appel décisif ;

c) l'appel décisif est célébré au niveau diocésain le premier samedi de Carême, selon les critères de discernement et le rituel prévus[19] ;

d) le premier scrutin est célébré au niveau de la région diocésaine tandis que les deuxième et troisième scrutins sont célébrés dans l'unité pastorale, selon le rituel prévu[20] ;

e) les sacrements de l'initiation sont célébrés dans l'unité pastorale durant la veillée pascale, selon le rituel prévu ; la confirmation est conférée aussitôt après le baptême, puis les nouveaux baptisés reçoivent l'eucharistie pour la première fois[21].

Pour les baptisés qui demandent la confirmation, le sacrement est célébré lors de la célébration diocésaine de la confirmation[22]. Le cas échéant, ils reçoivent ensuite l'eucharistie pour la première fois.

Pour les baptisés qui demandent l'admission dans la pleine communion de l'Église catholique, le rite a lieu en principe lors de la célébration diocésaine de la confirmation. Ils reçoivent ensuite les sacrements de la confirmation et de l'eucharistie[23].

Les déroulements liturgiques (rituels) figurent sur le site internet du pôle catéchuménat.

---

ce sacrement avant le mariage, ils sont encouragés à suivre l'itinéraire catéchuménal après la célébration du mariage, cf. DIOCÈSE DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG, *Guide pastoral du mariage*, 2022.

[16] Cf. le document *Rôle et tâches des accompagnateurs(trices) du catéchuménat*.

[17] Cf. *RICA*, n° 68.

[18] Cf. *ibid.*, n° 71-102.

[19] Cf. *ibid.*, n° 126-146.

[20] Cf. *ibid.*, n° 148-174.

[21] Pour la veillée pascale, cf. *ibid.*, n° 43, 52, 58, 61, 203 ; en cas de nécessité grave, on peut choisir un autre temps, en premier lieu le temps pascal, cf. n° 61-62, 204. Pour le rituel, cf. n° 202-235. Pour les sacrements de la confirmation et de l'eucharistie, cf. n° 211, 213.

[22] Cf. *OD*, annexe 3.

[23] Cf. *RICA*, n° 311, 316.

3.2 Catéchuménat des enfants

3.2.1 Durée

Ce qui a été dit au point 3.1.1 vaut aussi pour les enfants. Il est en principe demandé aux non baptisés qui demandent les sacrements de l'initiation de cheminer durant une année, de Pâques à Pâques[24].

La demande de baptême est souvent liée à l'approche du cheminement vers la vie eucharistique. Les unités pastorales veilleront donc :

a) à prendre contact avec les familles des enfants de 3-4H qui participent à la catéchèse scolaire mais ne sont pas baptisés ;

b) à discerner le désir éventuel du baptême, lequel n'est pas lié à l'âge mais à la relation personnelle avec Jésus-Christ (il est profitable d'intégrer les catéchistes concernés à ce discernement).

3.2.2 Axes pastoraux

L'itinéraire catéchuménal des enfants est conçu selon les axes pastoraux suivants :

a) il est envisagé pour les familles (et pas seulement pour les enfants) : les parents, frères et sœurs, parrains et marraines sont aussi sujets et acteurs du catéchuménat, l'itinéraire pouvant constituer pour eux une occasion de croissance spirituelle, voire de nouvelle évangélisation[25] ;

b) il valorise l'accompagnement et la préparation au niveau local (les temps forts de l'itinéraire étant animés localement) : seule la célébration de l'appel décisif et du scrutin est vécue au niveau de la région diocésaine ;

c) il est vécu complémentairement à la catéchèse scolaire (dans la mesure où les enfants y participent, ce qui est souhaitable) : l'itinéraire catéchuménal et la catéchèse contribuent conjointement à la préparation au baptême par une maturation progressive de la foi.

En plus des parents, on veillera à associer aux principales étapes, dans la mesure du possible, les parrains et marraines, les grands-parents, les catéchistes concernés, le groupe de catéchèse, etc.

La collaboration au niveau décanal est encouragée, surtout pour la rencontre des familles et pour l'animation des temps forts. Il est conseillé de célébrer les étapes liturgiques dans l'unité pastorale.

3.2.3 Étapes liturgiques

Pour les candidats à l'initiation chrétienne :

a) la célébration d'accueil de la demande de baptême est célébrée dans l'unité pastorale, selon le rituel prévu[26] ; pour favoriser la dimension ecclésiale de l'itinéraire, il est bon que ce rite soit célébré dans le cadre de la messe dominicale, en présence de la communauté ;

b) l'entrée en catéchuménat est célébrée dans l'unité pastorale, selon les critères de discernement et le rituel prévus[27] ; on veillera à le faire au plus tard en décembre avant l'appel décisif ;

---

[24] Les demandes relatives à l'admission dans la pleine communion de l'Église catholique font l'objet d'un discernement particulier.
[25] Cf. *OD*, n° 3. Il ne s'agit pas d'une catéchèse intergénérationnelle mais d'une catéchèse familiale : elle s'adresse aux enfants, qui sont accompagnés et soutenus dans leur démarche par leurs parents, frères et sœurs, parrains et marraines, etc.
[26] Cf. *RBEAS*, n° 13-29.
[27] Cf. *ibid.*, n° 30-54.

c) l'appel décisif et le scrutin sont célébrés au niveau de la région diocésaine le deuxième samedi de Carême, selon les critères de discernement et le rituel prévus[28] ;

d) le baptême est célébré dans l'unité pastorale durant la veillée pascale, ou plus largement durant le temps pascal, ou un dimanche, selon le rituel prévu[29] ; on évaluera avec soin l'opportunité de le faire durant la veillée pascale compte tenu de la durée de la célébration, du nombre de baptêmes et du profil des familles.

Les déroulements liturgiques (rituels) figurent sur le site internet du pôle catéchuménat.

3.2.4 Confirmation et eucharistie

Le *RBEAS* donne la possibilité au prêtre qui baptise, en l'absence de l'évêque, de confirmer le néophyte immédiatement après ; il prévoit que le néophyte soit toujours admis à l'eucharistie aussitôt après son baptême[30].

La célébration conjointe des trois sacrements de l'initiation est souhaitable, mais il faut discerner, en fonction de la demande de l'enfant, si cela est opportun[31]. Dans ce cas, on veillera à compléter l'itinéraire catéchuménal par une catéchèse adaptée.

Même si le néophyte reçoit le sacrement de la confirmation et/ou est admis à l'eucharistie le jour de son baptême, on peut proposer à sa famille de participer au cheminement vers la vie eucharistique et/ou au parcours de confirmation avec les autres enfants / jeunes de l'unité pastorale.

4. Points d'attention

4.1 Accueil de la demande et liberté des personnes

L'Église accueille toute demande dès lors qu'elle est formulée personnellement et en toute liberté. Il est nécessaire de vérifier, tout au long de l'itinéraire, que la liberté du candidat est respectée et, pour les enfants, que les personnes ayant l'autorité parentale soutiennent sa démarche[32]. Un discernement doit être fait dans les cas particuliers (rupture entre les parents, contexte interreligieux, etc.).

4.2 Dimension ecclésiale et postures d'accompagnement

L'ensemble du peuple de Dieu a une responsabilité dans l'initiation chrétienne, par l'accueil et l'accompagnement des catéchumènes, la prière, la participation aux étapes liturgiques ; cela sous-entend que la communauté locale soit informée[33]. En outre, les acteurs du catéchuménat veilleront à mettre en œuvre les postures d'accompagnement décrites dans les *Orientations diocésaines*[34].

---

[28] L'appel décisif des enfants n'est pas prévu dans le *RBEAS*. Il est célébrée au niveau de la région diocésaine sur le modèle de l'appel décisif des adultes, en vertu d'une décision de la Conférence des ordinaires romands, cf. *OD*, annexe 3. Dans notre région diocésaine, le scrutin est célébré en même temps que l'appel décisif. Sur les critères de discernement et le rituel du scrutin, cf. *RBEAS*, n° 55-81.

[29] Pour la période de célébration, cf. *RBEAS*, n° 83. Pour le rituel, cf. n° 82-127.

[30] Cf. *ibid.*, respectivement n° 90 et 91.

[31] Cf. *OD*, n° 7 et annexe 3.

[32] Cf. *OD*, annexe 3.

[33] Cf. *OD*, n°3. Sur ces éléments, on peut se référer aux propositions figurant dans : CNPL / SERVICE NATIONAL DU CATÉCHUMÉNAT, *Guide pastoral du Rituel de l'initiation chrétienne des adultes*, 2000, 33-36.

[34] Cf. *OD*, n° 4. On peut aussi se référer à l'ouvrage suivant : Roland LACROIX, *Accompagner les catéchumènes. Guide pastoral, catéchétique et liturgique*, 2022.

4.3 Critères de discernement avant les étapes liturgiques

Le pôle catéchuménat, les répondants du catéchuménat et les accompagnateurs seront particulièrement attentifs aux critères de discernement qui précèdent les étapes liturgiques :

a) pour les adultes :

- entrée en catéchuménat : conversion initiale (volonté de changer de vie et d'entrer en relation avec Dieu dans le Christ, premier sens de la pénitence, découverte de la prière), premier sens de l'Église (fréquentation des chrétiens, familiarisation avec leur esprit) ;
- appel décisif : conversion de la mentalité et des mœurs, pratique de la charité, connaissance suffisante du mystère chrétien et foi éclairée, participation croissante à la vie de la communauté, volonté explicite de recevoir les sacrements de l'Église[35].

b) pour les enfants :

- entrée en catéchuménat : capacité à se déterminer par rapport à Jésus-Christ, engagement à le suivre pour mieux le connaître et l'aimer, première expérience de vie en communauté ;
- appel décisif et scrutin : foi assez proche de celle requise pour le baptême, certaine expérience de la vie spirituelle et des difficultés rencontrées pour suivre le Christ[36].

Les répondants du catéchuménat et les accompagnateurs veilleront aussi à ne pas omettre la période du précatéchuménat ou temps de la première évangélisation, qui constitue un temps important de discernement[37].

4.4 Conditions pour choisir les parrains et marraines

Pour le choix des parrains et marraines de baptême et de confirmation, on se référera aux conditions mentionnées dans les notes doctrinales et pastorales sur l'initiation chrétienne[38] :

a) avoir été désigné par le futur baptisé / confirmé (ou ses parents), être apte à remplir cette fonction et avoir l'intention de le faire ;

b) avoir 16 ans accomplis ;

c) appartenir à l'Église catholique, avoir reçu les sacrements de l'initiation chrétienne[39] ;

d) ne pas être le père ou la mère du futur baptisé / confirmé.

Il y a un seul parrain ou une seule marraine, ou un parrain et une marraine.

---

[35] Cf. *RICA*, respectivement n° 71-72 et 128.
[36] Cf. *RBEAS*, respectivement n° 9, 30-31 et 9, 55-57.
[37] Voir en particulier *RICA*, n° 65-67, et *RBEAS*, n° 9.
[38] Cf. *RICA*, n° 10 (ces notes doctrinales et pastorales sont communes au *RICA*, au *RBEAS* et au *RBPE*).
[39] Quand les parents en manifestent le désir et quand il y a déjà un parrain (ou une marraine) catholique, on peut admettre, comme *témoin*, un chrétien n'appartenant pas à la communauté catholique. Un orthodoxe peut être admis au rôle de *parrain* en même temps qu'un parrain (ou une marraine) catholique, cf. *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, n° 98.

5. Dispositions finales

Les présentes directives entrent en vigueur le 1er août 2023 et remplacent les dispositions antérieures.

Elles ont été modifiées le 7 novembre 2023.

Fait à Fribourg le 15 juillet 2023,
en la mémoire de saint Bonaventure, évêque et docteur de l'Église.

Région diocésaine de Fribourg francophone

Céline Ruffieux
Représentante de l'évêque

Service catéchèse et jeunesse

Emmanuel Rey
Responsable du service